

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Méganne Fournier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c042f0a54b5e22881644aa9e>

Date d'obtention : 2022-10-14 13:56:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste toujours à faire une cueillette de donner afin de comprendre la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Donc, au début, nous rencontrons, tout en suivant le protocole sexto les acteurs concernés. En premier, je rencontre la personne me rapportant les faits, ensuite la victime, et ensuite les autres acteurs concerner afin de valider et de consolider les faits. Je remplis ensuite la grille d'évaluation tout en n'émettant aucun commentaire ou en ne donnant aucune "réponse" à la personne. En suite, je rencontre l'investigateur pour obtenir sa vision des faits. Ensuite je serai en mesure de comprendre s'il s'agit d'une intention impulsive ou malveillante. Avec cette information, je suivrai le Protocol selon la réponse. En tout temps, si une infraction criminelle à été commise, je contacterai le service de police de ma ville.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est toujours important de valider l'information auprès des acteurs concerner et de bien suivre les étapes du Protocol. Je retiens que chaque situation est différente, mais qu'il y a tout de même des ressemblance aux niveaux des étapes à suivre. Je retiens que la confidentialité est une chose extrêmement importante et que je dois m'assurer que la situation restera confidentiel au sein de l'établissement et avec les parents. En tout temps, même si l'analyse démontre qu'il n'y a pas d'infraction criminelle, je dois m'assurer de l'intégrité physique et psychologique des élèves impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je trouve que l'étape la plus délicate est lorsque je devrai rencontrer l'instigateur, puisque cette personne peut ne pas collaborer et être en grande réaction. Il est déjà difficile de demander aux adolescents de ne pas apporter leur téléphone en classe, puisqu'ils ne veulent jamais s'en départager, je crois que de demander à l'instigateur de me donner son téléphone cellulaire apportera certainement une réaction. Je trouve aussi cela délicat, puisque si l'adolescent quitte avec son téléphone en refusant de me le donner, je ne peux lui enlever de force et il pourrait aller supprimer tout le contenu dans, exemple, la salle de bain. Je crois que plusieurs scénarios sont possibles à cette étape.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf